

**Compte rendu synthétique de la réunion du Bureau du  
Syndicat mixte de gestion Parc naturel régional du Verdon  
du 12 novembre 2015 à Moustiers Sainte Marie**



**Membres présents :** Bernard CLAP : Trigance ; Annick BATESTI : La Bastide ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon, Christiane PHILIBERT-BREZUN : Vinon sur Verdon ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Jean-Pierre BAUX : Gréoux les bains ; Delphine BAGARRY : Conseil départemental 04 ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Patricia BRUN : Moustiers Sainte Marie ; Magali STURMA CHAUVEAU : Rougon ; Jean-Paul GOLE : Castellane

**1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Bureau du 15 octobre 2015 à Moustiers Ste Marie**

**2. Présentation de l'état d'avancement du travail de définition du projet pédagogique du Domaine de Valx**

Suite à la construction de la ferme caprine pédagogique, une équipe projet travaille à la définition et à la mise en place du projet pédagogique sur le Domaine de Valx à la demande des élus du Parc. Ce travail a été axé sur deux thématiques :

- La définition et la réalisation des premières animations dans l'objectif de construire un programme pédagogique sur les années à venir
- La définition de la gouvernance de la future ferme pédagogique et de ses modalités économiques (portage des animations, modalités de fonctionnement de l'espace...)

Le travail initié se fait dans le cadre de l'élaboration du nouveau plan de gestion du domaine de Valx-Félines, en cours de construction. Les membres du Bureau ont pris connaissance de l'état d'avancement de ce travail et ont discuté sur les orientations de ce projet.

**3. Bilan du Programme Leader 2008-2014**

Une présentation des grandes lignes du bilan du programme Leader sur la période 2008-2014 a été faite aux élus du Bureau.

Une journée de clôture de ce programme a été organisée le 31 octobre dernier afin de permettre à tous les participants et aux membres du GAL de partager un bilan des 5 années de mise en œuvre de ce dispositif européen. Bilan disponible sur [www.confluencesautourduverdon.com](http://www.confluencesautourduverdon.com)

**4. Modification du guide de procédure interne sur les marchés publics**

Suite au décret n° 2015-1163 du 17 septembre 2015 qui est venu relever, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015, le seuil de dispense de procédure des pouvoirs adjudicateurs à 25 000 € HT (au lieu de 15 000 € HT), les membres du Bureau ont pris acte du guide de procédure interne des marchés publics actualisé en ce sens.

**5. Dossiers de demande de subvention 2016**

Les membres du Bureau ont approuvé les dossiers et plans de financements suivants :

- ❖ Animation et fonctionnement de la régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés – année 2016  
Coût total TTC : 61 200 € // Région : 30 600 € / EDF : 9 180 € / Départements : 5 000 € / PNR Verdon : 16 420 €
- ❖ Programme communication 2016  
Coût total TTC : 43 000 € // Région : 25 800 € / PNRV : 17 200 €
- ❖ La Région fête les parcs 2016  
Coût Total TTC : 40 000 € // Région : 40 000 €
- ❖ Dispositif écogardes 2016  
Coût Total TTC : 162 500 € // Région : 110 500 € / CD 04 : 6400 € / CD 83 : 15 000 € / EDF : 7100 e / PNR V : 23 500 €
- ❖ Evaluation en continu de la charte et observation du territoire 2016  
Coût total TTC : 40 000 € // Région : 32 000 € / PNR Verdon : 8 000 €
- ❖ Entretien bâtiments et espaces fréquentés et patrimoniaux des domaines de Valx et Félines. Année 2016  
Coût total TTC : 15 200 € // Région : 6 080 € / Département 04 : 6 080 € / PNR Verdon : 3 040 €

**6. Remerciement à Marie Bouchez**

Les membres du Bureau ont validé le principe de lui offrir un weekend end dans un hébergement marqué Parc, pour la remercier de son investissement et de son implication aux côtés du Parc du Verdon pendant son mandat de 5 ans en tant que conseillère régionale déléguée aux parcs naturels régionaux.

**7. Les membres du Bureau ont pris acte des décisions prises par le Président sur délégation du Bureau pour la passation des marchés à procédure adaptée inférieurs à 30 000 € HT.**

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales  
à Moustiers Sainte Marie, le 19 novembre 2015

Pour affichage,

Le Président,  
Bernard CLAP